

NOTE PROSPECTIVE N° 54*/2018

AUTEURE: BEATRIZ MESA GARCIA, Professeur à l'Université Internationale de Rabat (UIR).

TITRE: LA NOUVELLE POLITIQUE MIGRATOIRE DU MAROC: DES PAPIERS MAIS PAS D'INTÉGRATION

Panel: Middle East and North of Africa

<http://www.fundacionalternativas.org/observatorio-de-politica-exterior-opex/documentos/notas-prospectivas>



Coordinator of the Panel: Itxaso Domínguez de Olazábal

Director of the Observatory of Spanish Foreign Policy: Diego Lopez Garrido

ISSN: 2341-1082

Editing: Mateo Peyrouzet García-Siñeriz

Layout: Paula Carretero Oya

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Après la décision du Roi Mohamed VI de mener à bien deux campagnes de régularisation massive de migrants à partir de 2013, dans le cadre de sa nouvelle stratégie migratoire, le Maroc s'apprête à connaître de profondes transformations sociales. La majorité des migrants en situation irrégulière qui cherchent à régulariser leur situation viennent du reste du continent africain et Rabat a adopté de nouvelles lois facilitant cette intégration.

Même si le Maroc demeure un pays d'émigration aussi bien de ressortissants marocains que de subsahariens, il est aussi devenu une terre d'accueil et de destination des flux migratoires provenant de l'Afrique Occidentale. Sa nouvelle position dans le champ migratoire a permis au Maroc de gagner en influence sur le continent africain ; de se repositionner comme acteur de poids dans la géopolitique régionale de la Méditerranée et de diversifier ses alliances stratégiques, jusqu'alors centrées sur l'Europe et de plus en plus tournées vers les pays du Golfe.

Après avoir regagné son siège au sein de l'Union Africaine (2017), le Maroc a commencé à jouer un rôle prépondérant dans le paysage africain. Cette nouvelle position dans le Continent lui impose aussi de lourdes responsabilités en matière de gestion des migrations, en assumant le *leadership* dans ce domaine et vis à vis de ses interlocuteurs africains.

Il s'agit d'analyser dans ce document la stratégie migratoire menée par le Maroc et les défis auxquels le pays doit faire face en raison de l'arrivée sur son sol de nouvelles identités. L'État doit protéger dans le cadre de

la « sécurité sociétale » une citoyenneté toujours plus diverse et plurielle. À cet égard, il est primordial que l'Union Européenne et notamment l'Espagne s'engagent aussi plus activement dans la stratégie marocaine. La péninsule ibérique a été au cours des dernières décennies une importante terre d'accueil de la population marocaine et subsaharienne et accumule une riche expérience en matière de processus d'intégration et de diversité.

Toute stratégie destinée à protéger les migrants en transit et permettant une migration sûre et régulière présente des avantages certains pour la vision préventive de l'Union Européenne, qui jusqu'à présent s'est limitée à promouvoir des actions avec les pays tiers, destinées au contrôle des frontières et à la collaboration dans le cadre d'opérations policières conjointes.

Aujourd'hui, la complexité des migrations nous oblige à une réflexion globale et structurelle dérogeant à la vision classique de la sécurité en vigueur jusqu'à présent. Avec le soutien de l'UE, Rabat a commencé à concevoir des pratiques humanistes dans des domaines clefs comme la régularisation des migrants et des politiques d'intégration pour ces collectifs. En même temps, le Maroc continue à exercer un rôle de gendarme, qui entraîne une violation systématique des droits humains des migrants.

L'Espagne n'attend pas seulement de son allié marocain une gestion ordonnée et régulière des migrants sur son sol, mais aussi une meilleure disposition à accepter les retours de migrants marocains irréguliers conformément à la convention bilatérale de 1992. Cette pratique revêt une importance particulière actuellement en raison du nombre croissant

d'arrivées de ressortissants marocains et subsahariens sur les côtes espagnoles¹.

Les autorités européennes et espagnoles souhaitent que le Maroc applique les mêmes pratiques pour le retour des migrants des pays tiers sur son sol. Comme il existe des conventions avec Bruxelles pour les ressortissants marocains, Rabat devrait signer des accords bilatéraux avec les voisins africains pour que ces derniers acceptent le retour des migrants dans leurs pays d'origine. Une première tentative ponctuelle est allée dans ce sens avec la médiation des ambassades africaines après l'entrée massive de migrants au mois d'août dernier dans la ville de Ceuta.

Finalement, ce document souligne la contradiction à laquelle le Maroc se voit confronté. Le pays a d'un côté mis en place une stratégie migratoire visant à régulariser les migrants, projetant ainsi une image d'un État humaniste, compatissant et responsable. D'un autre côté, il réprime violemment le flux de migrants clandestins qui par voie terrestre ou maritime essayent d'atteindre le territoire espagnol.

¹ González, G, Inmaculada: «La inmigración en España: rutas migratorias, cooperación con terceros países y derechos humanos en los procedimientos de devolución», UCA.

Contexte global des migrations sud-sud et le Pacte Mondial pour les Migrations

Les problèmes structurels des pays d'origine figurent parmi les principales causes de mobilité de l'individu africain. C'est ainsi qu'il faut répondre aux véritables insécurités, moteur principal des migrations : insécurités alimentaires, humaines ou énergétiques. La globalisation et ses effets, comme le changement climatique et autres facteurs connexes, multiplient aussi les vecteurs migratoires.

Le Pacte Mondial pour les Migrations (PMM), souscrit dans la ville marocaine de Marrakech, recueille les points considérés comme étant prioritaires pour mener une bonne gestion des migrations. Les pays signataires du Pacte se sont mis d'accord de façon multilatérale sur l'articulation de politiques publiques pour affronter les défis économiques et sociaux des pays d'origine des migrants. L'objectif est d'atteindre un développement durable pour tous, conformément à l'Agenda 2030.

Un autre trait à souligner est que les migrations les plus significatives ne se produisent pas seulement du Sud vers le Nord mais aussi entre les pays du Sud. Selon les chiffres de l'Organisation Internationale des Migrations, près de 20 millions de personnes sont migrantes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. La majorité de ces personnes sont jeunes, et elles sont principalement motivées par la recherche d'un emploi. La

croissance des économies africaines ne s'est pas traduite par une stimulation de l'emploi et le nombre de candidats à l'émigration intra-africaine a significativement augmenté.

Aujourd'hui l'Afrique subsaharienne n'est plus seulement à l'origine des parcours migratoires, elle est aussi un lieu de transit et destination des phénomènes migratoires. La plupart des migrants de l'Afrique de l'Ouest se déplacent vers d'autres pays de la région. Dans le contexte des mouvements intra-régionaux, le Maroc est l'un des pays de la région qui reçoit le plus de collectifs issus de la migration. Parmi eux, nombreux sont ceux qui se sentent étrangers au Maroc, qui est perçu comme un pays de passage. D'autres par contre se considèrent « autochtones » car ils perçoivent ce pays arabe comme un endroit pour y rester.

Le Maroc fait ainsi face à deux réalités simultanées : celles des migrants « d'ailleurs » (subsahariens) et celle de « ses » migrants (nationaux) déçus qui considèrent ne pas avoir bénéficié des changements sociaux et économiques dans le contexte des dits « Printemps arabes » et qui empruntent la voie de l'immigration clandestine pour atteindre le sud de l'Espagne.

Maroc, chef de file des migrations en Afrique

Le choix du Maroc par les Nations Unies pour accueillir les chefs d'États du monde entier dans le but de conclure le PMM répond d'une part à sa position géographique privilégiée dans le bassin méditerranéen et d'autre part au rôle primordial que le pays est amené à jouer comme pont entre l'Europe et les pays voisins de l'Afrique de l'Ouest.

Le roi Mohamed VI a adopté en 2013 une mesure inédite de régularisation massive des migrants alors que l'État marocain visait son retour à l'Union Africaine. Une fois atteint cet objectif en 2016, il y avait lieu d'espérer une nouvelle stratégie marocaine en matière migratoire. L'État marocain pouvait difficilement réclamer une position de leadership dans le continent africain sans mettre en avant la fraternité avec ses voisins africains. C'est ainsi que la nouvelle politique migratoire pouvait être interprétée comme un instrument de plus au service de la diplomatie africaine du pays.

Le préambule de la nouvelle Constitution marocaine de 2011 avait déjà intégré le nouvel esprit de l'identité marocaine : « le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen. ».

L'identité arabo-islamique, bien que citée en premier lieu, n'est donc pas la seule consacrée par la Constitution.

Même si cette nouvelle action migratoire a sans doute contribué à rapprocher le Maroc et les peuples africains environnant, il est vrai que la connexion du pays maghrébin à la sous-région remonte à des temps plus reculés et s'est produite à travers le champ religieux. Le Maroc reçoit des flux migratoires de nature religieuse. Ainsi la confrérie soufie de la Tidjaniyya, dont le fondateur est enterré à Fez – la capitale spirituelle du royaume Alaouite – a toujours favorisé les relations entre le Maroc et le Sénégal où la Tidjaniyya est suivie par une grande partie de la population sénégalaise.

Le Sénégal n'est pas le seul pays de la corniche atlantique avec qui le Maroc a développé des liens de fraternité à travers le soufisme. C'est aussi le cas du Niger, du Mali, de la Mauritanie ou du Burkina Faso. Cette convergence d'identités dans le pays maghrébin a donné lieu à une redéfinition sociale que l'on peut expliquer par la volonté des élites gouvernantes d'éviter le phénomène de la « réislamisation » et surmonter le monisme auquel d'autres sociétés s'identifient comme celles dominées par une vision rigoriste de l'islam.

La monarchie marocaine affiche ainsi une identité religieuse plurielle² et insiste sur la pratique d'un islam modéré (populairement exprimé comme étant «*au milieu*») à travers la promotion de courants spirituels comme le soufisme. Par ailleurs, l'augmentation de la présence de collectifs provenant d'autres pays d'Afrique Occidentale non seulement renforce les liens entre les courants islamiques de la région, mais contribue aussi à renforcer le rôle des minorités chrétiennes sur le sol marocain.

La nécessité de mettre en place une double diplomatie interdépendante, migratoire et religieuse – cette dernière a commencé avec la création en juin 2016 de la Fondation Mohamed VI des ulémas africains – marquera l'action du régime marocain dans les prochaines années.

² Alioua M; Ferrie JN; Reifeld H: «La nouvelle politique migratoire marocaine», Konrad Adenauer Stiftung. <https://www.kas.de/titre-unique/-/content/probleme-und-erfolge-der-marokkanischen-migrationspolitik>

Intégration au Maroc des migrants en situation régulière

Le PMM a contribué à renforcer la visibilité du Maroc et de sa stratégie migratoire, et aussi à réaffirmer son rôle comme pays d'émigration, de transit et d'immigration. C'est ainsi que, et sur l'ordre du Palais, le Conseil National des Droits Humains (CHND) en 2013 mis à la disposition des citoyens étrangers, à travers les mairies des villes du Maroc, les mécanismes nécessaires pour entamer le processus de régularisation. Des milliers de personnes ont ainsi entrepris les démarches nécessaires pour sortir de la clandestinité.

La régularisation a été le symbole de la nouvelle orientation de l'État marocain sur le phénomène migratoire, qui en s'inspirant du modèle européen et sa législation, a développé une vision moins classique de la sécurité et s'est montré, sur le plan théorique tout au moins, favorable à la protection des droits des migrants.

La plupart des migrants choisissent le Maroc comme destination, attirés par le fait que sa situation économique est quantitativement et qualitativement meilleure que celle qu'ils peuvent trouver dans les pays subsahariens. Pour que le pays se projette comme un modèle d'intégration d'avenir, ses dirigeants doivent cependant se pencher sur plusieurs aspects : 1) le

respect des droits humains 2) le développement d'un État de droit, 3) l'élaboration de politiques publiques adéquates dans les domaines de l'éducation et la santé, 4) l'introduction d'une législation du travail permettant aux migrants d'accéder à l'emploi régulier, 5) L'augmentation de politiques de protection sociale.

Ces 5 aspects sont fondamentaux pour les migrants aspirant à une stabilité et au passage à la citoyenneté. En réponse à ces défis, l'Europe et l'Espagne en particulier sont très présentes à travers un projet intitulé « *vivre ensemble* » financé par l'Agence Espagnole de Coopération au Développement (AECID) et mise en œuvre par son personnel technique détaché à Rabat, visant à créer cet espace commun sur le sol marocain, unissant diverses identités (arabo-africaines). Ce projet est géré par l'Espagne, dont l'expérience en matière de processus d'intégration des migrants est appréciée et qui constitue une référence pour le Maroc dans la future promotion de la diversité culturelle et des politiques d'intégration.

Les autorités marocaines doivent faire face aux défis de promouvoir l'égalité des chances, d'attirer des talents et de lutter contre la xénophobie. Au-delà de la question humaine, en ce qui concerne les processus de régularisation engagés d'autres enjeux se posent : l'inévitable augmentation des flux migratoires, l'aspiration des migrants de rester au Maroc, ainsi que le

lancement d'autres campagnes de régularisation massive et l'obtention de la résidence et de la nationalité marocaine.

Le droit d'acquérir la nationalité marocaine n'est pas pour l'instant une priorité pour l'État, mais il est amené à devenir une question particulièrement importante à l'avenir. On ignore encore, par exemple, quelle sera la situation, selon le Droit marocain, des enfants des couples mixtes nés sur le sol marocain. L'accès à la nationalité marocaine est aujourd'hui très restrictif, mais il faudra bien prendre en compte dans les prochaines années la situation des personnes nées, socialisées et éduquées au Maroc. Ici est posé le problème de la question raciale, dans la mesure où les manifestations racistes de la population marocaine à l'égard des africains sont encore bien présentes.

Un nouveau modèle de société dans le cadre de la « sécurité sociétale »

Le Maroc, tel qu'annoncé par le discours royal à l'occasion du 38^o anniversaire de la Marche Verte, a changé de paradigme : le migrant n'étant plus perçu comme un ennemi mais accepté comme un résident. Le monarque a affirmé : « notre pays s'est transformé en destination de résidence ». Il présentait ainsi son pays comme une terre de destination et d'accueil. Depuis lors, l'administration travaille avec l'Union Européenne et les Nations Unies à la mise en place des politiques publiques auparavant citées, dans le but de favoriser l'intégration des résidents étrangers au Maroc.

L'État doit désormais approuver deux lois prévues au mois de juin dernier, celle qui légifère sur les étrangers et celle relative à l'asile. Avec le retard dans l'adoption des deux normes, toujours en attente de passer le premier filtre parlementaire, le Maroc semble avoir fait un pas en arrière par rapport à son engagement d'atteindre les objectifs de la nouvelle action migratoire.

Les textes législatifs relatifs à l'asile politique et à la loi sur les étrangers obligerait le Maroc à mettre à la disposition des migrants les mécanismes nécessaires pour que ces derniers puissent bénéficier du droit de « nouveau citoyen », autrement

dit, l'accès à la résidence légale, logement, parmi tant d'autres. Il en est de même de la possibilité de solliciter aux autorités marocaines la protection de l'asile.

Le blocage parlementaire a eu des conséquences pour le Maroc, qui s'est vu privé de l'accès aux aides prévues par l'Union Européenne pour l'adoption de ces nouvelles lois. Par ailleurs, il faudrait aussi prévoir de nouveaux dispositifs légaux pour l'intégration des migrants, accompagné d'un changement de perception de la société marocaine, qui maintient un discours hostile et de discrimination envers les étrangers provenant de l'Afrique Occidentale. Afin de combattre la perception dominante qui associe le migrant à une menace, l'État marocain doit assumer la responsabilité de la mise en œuvre d'une stratégie de régularisation des migrants qui ne se réduise pas seulement à une diplomatie d'influence régionale, mais qui vise l'intégration, la normalisation et l'acceptation effective des migrants par la citoyenneté marocaine.

À cet égard, la sécurité sociétale doit être garantie par les acteurs étatiques. Ceci implique une protection de l'ensemble de la citoyenneté, toujours plus diversifiée, et réduire ainsi les risques de violence sociale.

La vision réaliste de certains acteurs étatiques, et notamment celle du Ministère de l'Intérieur marocain, selon laquelle la migration représente un risque et une menace dans le

contexte de la défense de la sécurité nationale ou étatique, devrait être reléguée au second plan par les nouvelles directrices suggérées par le Palais, et qui revendiquent la nature africaine de l'État marocain.

Jusqu'à présent, la compétence dans le champ des migrations, et leur gestion, relevaient exclusivement du Ministère de l'Intérieur. Cependant, le lancement de la nouvelle diplomatie migratoire, a aussi donné lieu à un changement de paradigme du point de vue institutionnel. Le Maroc n'est plus seulement le voisin du Sud qui coopère avec l'Europe en matière de surveillance des frontières externes, mais il est aussi un pays qui développe une approche novatrice en tant que pays récepteur de migrants.

Ainsi, le pays maghrébin fait face à deux défis majeurs : d'un côté, préserver sa position comme allié stratégique de l'Europe en matière de sécurité, ce qui implique le contrôle des flux migratoires — outre la lutte contre l'extrémisme religieux violent—. Et d'un autre côté, consolider son statut de terre d'accueil à un moment décisif pour son action extérieure dans le continent africain, inaugurée par le retour du pays maghrébin à l'Union Africaine. Le Maroc prépare maintenant son intégration à la Communauté Économique des États de l'Afrique Occidentale (CEDEAO). L'entrée du pays dans cette organisation aurait pour conséquence la libre circulation des personnes de l'Afrique de l'Ouest au Maroc. Rabat envisage l'intégration, mais seulement si

on lui permet d'imposer des restrictions relatives à la circulation de personnes.

Le Maroc face aux migrants clandestins

Les migrants souhaitant suivre le processus de régularisation sont de plus en plus nombreux. L'État n'a pas répondu à toutes les demandes. Nombreux sont les migrants qui sont restés bloqués en situation irrégulière et qui ont fait l'objet au cours des derniers mois d'expulsions violentes et forcées vers leurs pays d'origine ou au sud du Maroc. Ces questions relatives au respect des droits humains des migrants et l'amélioration de la gestion des migrations de façon sûre, ordonnée et régulière, ont été au cœur du débat du Pacte des Migrations.

Durant le sommet, les dirigeants ont défendu l'idée que les migrations constituaient à la fois une opportunité et un besoin pour les pays dotés de ressources. Le Maroc s'est senti visé : même s'il n'est pas considéré comme pays développé en soi, son modèle économique émergent attire de plus en plus de main d'œuvre immigrée des pays moins développés de son voisinage du sud.

L'Europe perçoit l'acceptation de l'État marocain d'intégrer sur son sol ces migrations régulières et ordonnées comme une solution préventive face aux flux migratoires illégaux. Le Maroc,

cependant ne peut pas assumer seul les milliers de migrants de l'ensemble du continent africain, et la situation requiert une action globale des pays d'origine et de transit. À cet égard, l'UE a misé sur la stratégie d'externalisation de la sécurité et du contrôle des frontières dans les pays qui se trouvent en dehors de son territoire.

À travers la création de centres de rétention dans les pays de transit et comme solution viable au phénomène des migrations pour éviter l'arrivée de migrants sur le sol européen, l'externalisation des frontières a suscité beaucoup de méfiance. Il s'agit d'une atteinte au droit fondamental des migrants à la libre circulation. Pour l'instant, seul le Niger, le principal pays de transit pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, a accepté d'ouvrir ses portes à un centre de rétention des migrants.

Outre l'externalisation des frontières est dans le but d'améliorer la gestion des flux migratoires irréguliers de marocains et de subsahariens, Rabat et Bruxelles cherchent de nouvelles formules pour approfondir leur coopération. L'Espagne a notamment demandé le renforcement de la convention bilatérale existante avec le Maroc (1992) et qui admet le retour des ressortissants marocains. L'objectif de l'Europe est aussi de parvenir à un « accord commun de mobilité » permettant d'ouvrir la voie aux négociations, visant à faciliter le retour des migrants d'États tiers vers leurs pays d'origine. Au cours des trois derniers mois, le Maroc a mis en œuvre cette pratique, mais seulement de

façon conjoncturelle, comme résultat d'une négociation *ad hoc* par le biais des ambassades africaines à Rabat.

En somme, le Maroc semble prêt à coopérer avec l'Union Européenne dans ces nouvelles négociations qui représentent un bond en avant dans le domaine du renvoi des migrants, recevant en échange une hausse de l'aide économique. Néanmoins, toutes ces mesures de sécurité aux frontières et au-delà des frontières restent insuffisantes en vue de la dimension globale du problème.

De même, il est capital d'intégrer dans toutes les analyses les prévisions de mutation démographique africaine, une population qui doublera dans les trente prochaines années. Si elle n'est pas accompagnée par des politiques de développement dans les pays d'origine, cette accélération de la mobilité humaine aura des conséquences directes dans les pays de transit et de destination.

Conclusions

Après avoir accueilli à Marrakech la conférence internationale du Pacte Mondial des migrations, le Maroc s'affirme comme chef de file africain en matière de migrations. Sa stratégie migratoire novatrice prétend aussi être un instrument de travail susceptible d'être appliqué dans d'autres pays d'Afrique du Nord comme l'Algérie. Toutefois, la stratégie restera un projet inachevé tant que l'intégration réelle des étrangers venus de l'Afrique de l'Ouest dans le pays et sa société ne sera pas atteinte.

La transformation progressive du modèle de société marocaine requiert des efforts des institutions et des forces armées et de sécurité, avec le soutien des médias et des acteurs sociaux pour la transmission à la population de messages contre le racisme et la xénophobie. Sinon, la seule mise en marche des processus de régularisation n'aboutira pas à l'intégration des migrants dans la société.

L'articulation de politiques protégeant le futur modèle de société, plus exclusivement caractérisé par sa nature arabomusulmane et intégrant diverses composantes africaines, est indispensable. À cet égard, la stratégie migratoire du Maroc sous le règne de Mohammed VI a permis de réparer les erreurs du passé, car durant le régime de Hassan II le Maroc n'avait pas occupé une position de leadership dans les affaires régionales. Avec les processus de régularisation en cours et les politiques publiques proposées par l'État, il s'est produit un tournant

important et l'Afrique fait partie de l'agenda – nationale et de politique étrangère – de l'État marocain.

Le Maroc, en tant que partenaire stratégique de l'Union Européenne, a renouvelé son engagement comme garant du contrôle des flux migratoires irréguliers à la frontière sud de l'Europe. L'acceptation du Maroc du renvoi de marocains arrivés clandestinement en Espagne (qui ont considérablement augmenté ces derniers mois) demeure une priorité pour l'Union Européenne. Le renvoi des migrants clandestins vers leurs pays d'origine est une pratique qui commence à être appliquée entre le Maroc et les pays tiers. Néanmoins, cette forme de contrôle, limitée aux renvois des migrants en situation irrégulière, n'est pas une solution à long terme au problème structurel.

La seule façon d'aborder structurellement les migrations et de lutter contre les mafias qui se livrent au trafic de personnes, consiste à créer des voies de migration légales. Tant que celle-ci ne sera pas une priorité politique, en plus de renforcer la démocratisation, améliorer la gouvernabilité et construire un état stable, il sera difficile d'introduire des améliorations significatives dans la gestion des migrations.

Recommandations

Concernant les migrations irrégulières:

- Les investissements privés européens dans les pays de l'Afrique de l'Ouest devraient être accompagnés de conditions politiques relatives à l'existence de vraies politiques de développement permettant aux migrants potentiels de refouler la tentation de migrer. Il s'agirait d'investir moins dans le contrôle des frontières terrestres et maritimes, et plutôt d'augmenter les aides pour l'adoption de politiques de bonne gouvernance dans les pays d'origine et de transit.
- Les États africains doivent éviter l'adoption de politiques migratoires susceptibles d'obstruer les formules régulières de migration ou mobilité dans la région. Il s'agirait là d'en finir en partie avec les mafias. À cet égard, il est essentiel de renforcer la coopération avec les pays tiers et travailler avec les forces de sécurité qui ne sont pas impliquées dans les réseaux criminels qui trafiquent avec les personnes et avec les forces qui n'ont pas commis d'abus à l'encontre des migrants.
- Pour éviter que les forces armées et les forces de sécurité soient tentées de collaborer avec les mafias, les pays de transit comme le Maroc doivent assurer la rotation des forces détachées aux points clefs des migrations.

Concernant les migrations régulières:

- La régularisation des migrants s'avère insuffisante si elle n'est pas accompagnée par une vraie politique d'intégration permettant à l'étranger de faire partie des structures de la société marocaine. Pour cela et comme premier pas, la loi sur les étrangers au Maroc qui légifère sur le processus d'intégration doit être approuvée.
- Une vraie stratégie migratoire requiert aussi l'approbation d'une loi sur l'asile politique pour les migrants ayant fuis les conflits politiques et leur permettant d'invoquer cette loi afin d'obtenir la protection correspondante sur le sol marocain.
- Éviter que les forces armées et les forces de sécurité destinées au contrôle des flux migratoires utilisent la violence pour dissuader les migrants cherchant à atteindre l'Europe à partir du Maroc.
- Accorder la priorité à la lutte contre le racisme.

Las Notas de Prospectiva son análisis breves que alertan sobre cambios sociales, políticos o económicos, que están teniendo lugar bajo la superficie de los acontecimientos; cambios susceptibles de afectar a la acción exterior de España y/o la Unión Europea.



www.fundacionalternativas.org